

## TERRASSEMENT VRD : DÉBLAIS / REMBLAIS

<b>Processus</b>	Matériau	Terrain graveleux, sableux, limoneux, argileux
	Technique/moyen	Engins de terrassement (pelle hydraulique, chargeuse, pelle à main, pioches, râteau, balai, compacteur auto-porté, plaque vibrante, pilonneuses, motobasculeurs, ...)

Engin de terrassement	CONSIGNES GÉNÉRALES
	<p><b>Avoir eu la formation préalable à l'utilisation de la machine, et être en possession d'une autorisation de conduite.</b></p> <p>Respecter la notice d'instruction de la machine</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le port des EPI et dispositifs de sécurité ci-dessus est à adapter en fonction de l'analyse des risques</p>

### ➤ CHAMP D'APPLICATION

- Terrassement de voirie réseaux divers : réalisation de forme pour voirie, trottoirs et parkings, tranchées, branchements d'assainissement, ...
- Terrassement de sols considérés non pollués.

### ➤ MESURES ORGANISATIONNELLES

- Adopter une organisation du travail qui réduit le nombre de salariés exposés aux poussières ainsi que la durée d'exposition.
- Limiter au maximum le personnel à pied au niveau de la tâche de terrassement.
- Prévoir de l'eau à disposition en quantité suffisante.
- Privilégier les engins équipés de cabine et travailler avec vitres et portes fermées.
- Privilégier la présence de climatisation au poste de conduite.
- Privilégier les échanges par radio ou système équivalent pour communiquer avec le conducteur d'engin.
- Maintenir à l'humide des zones de travail du chantier.

### ➤ MOYENS DE PROTECTION

Équipements de l'engin Moyens de protection collective (MPC)	Appareil de protection respiratoire en complément des moyens de protection collective	
	Conducteur d'engin	Homme à pied
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite avec portes et fenêtres fermées</li> <li>1.Privilégier la présence de climatisation au poste de conduite</li> <li>2.Privilégier une cabine pressurisée conforme à l'option prévue dans l'EN 474-1</li> <li>• Maintien à l'humide des fonds de forme du chantier par arrosage régulier ou aspersion</li> </ul>	Aucune protection respiratoire nécessaire	Aucune protection respiratoire nécessaire

## TERRASSEMENT VRD : DÉBLAIS / REMBLAIS

### NOTA

En l'absence de MPC, utiliser un appareil de protection respiratoire équipé d'un filtre de type P3.  
Utiliser des appareils de protection respiratoire à ventilation assistée de type TM3P ou TH3P dans les situations dont la durée de port dépasse 1 heure.  
Tous les opérateurs seront formés au port de l'appareil de protection respiratoire et à l'entretien de celui-ci.

### ➤ POINTS DE VIGILANCE

- Les moyens de protection collective et individuelle sont bien entretenus et maintenus en bon état.
- Les contrôles et la maintenance des systèmes de filtration d'air, des cabines et des moteurs doivent être assurés régulièrement afin de conserver l'efficacité de ceux-ci dans le temps (se référer à la fiche nettoyage d'engins, cabines, filtres). Privilégier des engins avec des préfiltres cycloniques.
- Les opérateurs doivent changer de masque/filtre régulièrement : se référer à la notice d'instruction du masque et à la notice de poste.
- En cas de terrassement de sols pollués réaliser une analyse des risques spécifique afin de déterminer les mesures de prévention complémentaires à mettre en œuvre.

Fiche réalisée par



[Plus d'infos sur FNTP.fr](http://FNTP.fr)